



**ENJEUX ET DEFIS LIES AU NON-IMPLANTATION DES CELLULES
D'INFORMATIONS ET D'ORIENTATION DANS LES ECOLES
SECONDAIRES DE LA SOUS-PROVINCE EDUCATIONNELLE KIKWIT1
EN RD. CONGO**

KAFILA BANGA Bervege

Assistant à l'Université Catholique du Grand
Bandundu et à l'Institut Supérieur
Pédagogique de Kalo en RD. Congo

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.21739843>

Résumé

La présente étude est partie du constat selon lequel dans la Province Educationnelle Kwilu2, plus spécialement la Sous-Province Educationnelle Kikwit1, la quasi-totalité des écoles secondaires, fonctionnent depuis des décennies sans cellule d'information et d'orientation ni moins encore des conseillers d'orientation. Les témoignages reçus de certains chefs d'établissements de ces écoles lors de notre enquête, montrent que certains chefs d'établissements déclarent être informés de l'existence du présent service mais n'en organisent pas. Par ricochet, d'autres disent qu'il n'est pas du tout important à l'école.

De ce fait, l'intention principale de cette étude consiste à déceler les défis liés au non-implantation de cellules d'information et d'orientation dans les écoles secondaires de la Sous-Province Educationnelle Kikwit1. Pour réaliser cette intention, nous avons utilisé des méthodes et techniques qui nous ont permis d'enquêter 50 gestionnaires. A l'issue de cette enquête, les résultats les plus saillants ont montré que la méconnaissance de l'importance et du rôle des cellules d'information et d'orientation par les chefs d'établissements, le manque de moyens matériels et financiers, le manque de conseillers d'orientation bien formés, la non autorisation du poste de conseiller d'orientation dans des structures des écoles secondaires de la province, sont des défis majeurs qui inhibent l'organisation et le fonctionnement des cellules d'information et d'orientation dans des écoles secondaires de la Sous-Province Educationnelle Kikwit1. Pour remédier ce fléau, cela exige une approche systémique des recommandations mettant au centre plusieurs parties prenantes, entre autre, l'Etat Congolais, les Inspecteurs, les Coordinations et Sous-divisions, les chefs d'établissements et les Conseillers d'orientation eux-mêmes.

Mots clés : *Enjeux, défis, non-implantation, cellule d'information et d'orientation scolaire, conseiller d'orientation, école secondaire.*

**Issues and challenges related to the non-implantation of information and guidance units in
secondary schools in the Kikwit1 Educational Sub-Province in DR. Congo**

Abstract

The present study started from the observation that in the Kwilu2 Educational Province, more especially Kikwit1 Educational Sub-Province, almost all secondary schools have been operating for decades without an information and guidance unit or even less guidance counselors. The testimonies received from certain headmasters of these schools during our investigation show that certain headmasters declare that they are informed of the existence of this service but do not organize one. In turn, others say that it is not at all important at school.

Therefore, the main intention of this study is to address the challenges linked to the non-implantation of information and school guidance units in secondary schools in Kikwit1 Educational Sub-Province. To achieve this intention, we used methods and techniques that allowed us to survey 50 managers. At the end of this investigation, the most salient results showed that the lack of awareness of the importance and role of information and guidance units by headmasters, the lack of material and financial resources, the lack of well-trained guidance counselors, the non-authorization of the position of guidance counselor in secondary school structures in the province, are major challenges which inhibit the organization and operation of information and guidance units in secondary schools in Kikwit1 Educational Sub-Province. To remedy this scourge, this requires a systemic approach to recommendations putting several stakeholders at the center, including the Congolese State, the Inspectors, the Coordinations and Subdivisions, the headmasters and the Guidance Advisors themselves.

Keywords : *Issues, challenges, non-implantation, information and school guidance unit, guidance counselor, secondary school.*

Introduction

L'institution scolaire actuelle, se métamorphose peu à peu non pas à un lieu d'accueil et de transformation des esprits des jeunes élèves, qui constitue depuis des décennies l'une de ses tâches habituelles, mais plutôt à un lieu d'aide et d'accompagnement des jeunes élèves qui, au départ, ont des attentes, des aspirations, des goûts et des aptitudes loin d'être uniformes. Face à cette différenciation des profils, les jeunes élèves issus surtout du primaire qui transitent vers le secondaire, sont souvent butés à des difficultés d'adaptation scolaire aussi variées et différentes comme avoue leur profil.

Face à cette difficulté, l'institution scolaire reste sous pression parentale et sociétale, car ce qu'on attend d'elle, c'est d'aider et accompagner chaque élève dans ses situations individuelles, étant donné que chaque élève a ses aspirations, ses intérêts, ses besoins, ses goûts, ses lacunes et ses aptitudes personnelles qui nécessitent une aide ou un accompagnement. De ce fait, le besoin d'intégration d'une cellule d'information et d'orientation en milieu scolaire apparaît inévitable. Celle-ci fonctionne comme un service à part entière dans des écoles secondaires (Wansondela, J. 2023, p.391) ; chose comprise par plusieurs systèmes éducatifs des différents pays, en l'occurrence des Etats-Unis, de l'Irlande, des Philippines, etc. qui l'ont affilié à chaque établissement scolaire (Watts, A. 1988. p498). En France, sa mise en place systématique dans des collèges et lycées date de 1959 avec la réforme Berthoin (Remy, Y. 1989, p13).

L'organisation de cette cellule à l'école s'inscrit dans le souci d'accompagner individuellement chaque élève par les techniciens d'orientation à faire un choix éclairé des filières d'études proportionnelles à ses aptitudes, ses intérêts et aux besoins de la société mais aussi les aider à s'adapter constamment à l'école afin d'éviter les décrochages, les échecs scolaires accrus et la réorientation, c'est-à-dire trouver l'équilibre entre les aptitudes, les intérêts et les aspirations des élèves aux filières d'études dont ils optent et aux besoins réels de la société. Car plus l'élève est accompagné dans son parcours scolaire, plus il se sent à l'aise et a plus de chances de bien réussir son parcours scolaire. Et la chose la plus importante de toute la vie, estime Blaise, P. (cité par Champy, 2001, p732), c'est savoir faire le choix. Pour bien faire le choix, il faut être bien informé en amont.

C'est pour cette raison qu'au niveau international, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) du 20 Novembre 1989 à son article 28, précise que les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation et rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaire et professionnelle. Et au niveau national, l'article 186 de la Loi-cadre n°14/004 du 11 Février 2014 de l'enseignement national et l'Arrêté ministériel n°MINEDUC/CABMIN/EPSP/0164/98 du 24 décembre 1998, stipulent l'intégration et la structuration des cellules d'information et d'orientation scolaire et professionnelle en milieu scolaire.

En dépit de ces textes réglementaires tant au niveau international que national et de l'apport inaliénable de ce service à l'école, en République Démocratique du Congo et dans la province éducationnelle Kwilu2, plus spécialement dans la sous-province éducationnelle Kikwit1, l'organisation de cellule d'information et d'orientation scolaire demeure virtuelle et peine à s'intégrer effectivement dans les écoles. Pourtant, chaque année, les Instituts Supérieurs Pédagogiques de la province déversent à la province des qualifiés en Orientation Scolaire et Professionnelle(OSP). Les mentalités des acteurs éducatifs congolais (chefs d'établissements, inspecteurs, parents...) censés s'y conformer restent obsolètes ; Car chefs d'établissements, inspecteurs, enseignants et parents se comportent comme si les réalités scolaires actuelles n'ont pas changé et qu'elles sont les mêmes avec leur époque où on parlait très peu et parfois même pas des cellules d'information et d'orientation à l'école.

Cependant, la quasi-totalité des écoles secondaires, fonctionnent depuis des décennies sans cellule d'orientation. Les témoignages reçus de certains chefs d'établissements de ces écoles lors de notre enquête, montrent que certains chefs d'établissements déclarent être informés de l'existence du présent service mais n'en organisent pas. Par ricochet, d'autres disent qu'il n'est pas du tout important à l'école. Ce qui est alarmant, c'est qu'ils se contentent de rendre les classes pléthoriques sans se soucier des conditions d'apprentissages, d'accompagnement, d'aide et d'examen de dossier de chaque élève afin de les placer à la classe et filière qui les correspondent (Yawidi, M. 2013, p9). Ceci montre à quel point l'école congolaise offre aux enfants des conditions contre-indiquées à leur épanouissement (Yawidi, M. 2008, p7).

Or, les conséquences sont énormes, les élèves peinent, l'inadaptation ne cesse d'accroître, les échecs, les déperditions scolaires et les choix irrationnels des filières d'études pullulent malgré l'instauration du Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnelle; les étudiants stagiaires d'Orientation Scolaire et Professionnelle peinent à trouver des écoles où effectuer leur stage mais aussi être embauchés compte tenu de nombre insuffisant des écoles qui ont des cellules d'orientation. Conséquences, le « Conseiller d'Orientation a été mis dans le même sac que l'enseignant debout ; il n'est pas quand-même le maillon faible du système éducatif congolais, car son action s'inscrit utilement dans une perspective systémique ; il est membre, à part entière, de ce système » (Wansondela, J. 2023, p.391-392).

Face à ce fléau alarmant, nous nous posons la question principale suivante :

- Quels sont les défis liés au non-implantation de cellules d'information et d'orientation scolaire dans les écoles secondaires de la Sous-Province Educationnelle Kikwit1 ?

De cette question principale, découlent les questions secondaires suivantes :

- A quoi le manque de cellules d'information et d'orientation scolaire affecte-t-il négativement le parcours scolaire des élèves des écoles secondaires de la Sous-Province Educationnelle Kikwit1 ?
- Quelles sont les stratégies à entreprendre pour faire face au manque de cellules d'information et d'orientation scolaire dans les écoles secondaires de la Sous-Province Educationnelle Kikwit1 ?

Eu égard à ces questions, nous avons émis les hypothèses selon lesquelles :

- La non-implantation de cellules d'information et d'orientation scolaire dans les écoles secondaires de la Sous-Province Educationnelle Kikwit1 aurait des défis multiples, tels que : la méconnaissance de l'importance des cellules d'information et d'orientation par les chefs d'établissements, le manque de ressources financières et matérielles pour organiser cette cellule et prendre en charge son personnel, le manque de conseillers d'orientation bien formés, l'inéligibilité des écoles aux critères étatiques d'organisation et d'engagement des conseillers d'orientation ainsi que la substitution de conseiller d'orientation en enseignant debout ;
- La non-implantation de cellules d'information et d'orientation scolaire affecterait négativement le parcours scolaire des élèves du secondaire, notamment : le manque de suivi personnalisé des élèves en difficulté d'adaptation, la difficulté de choisir une filière d'études proportionnelle à leurs aptitudes et aux débouchés professionnels ainsi que l'accroissement du nombre de décrochés scolaires ;
- Les stratégies à entreprendre face au manque de cellules d'information et d'orientation scolaire dans les écoles secondaires seraient multiples, entre autre : sensibiliser les

gestionnaires des écoles sur la nécessité des cellules d'information et d'orientation scolaire à l'école, autoriser le poste de conseiller d'orientation dans des structures des écoles secondaires par les autorités compétentes, obliger par le biais des coordinations des écoles et des inspecteurs, les écoles qui répondent aux critères d'organisation et d'engagement des conseillers à orientation d'organiser des cellules d'orientation, faire le suivi de l'effectivité du présent service dans les écoles par le biais des inspecteurs, prendre en charge les conseiller d'orientation censés travailler dans ces cellules...

Ainsi, l'objectif principal que poursuit cette étude est de déceler les facteurs explicatifs de non-implantation de cellules d'information et d'orientation dans les écoles secondaires de la province éducationnelle Kwilu2, plus spécialement les écoles secondaires se situant dans la Sous-Province Educationnelle Kikwit1. Les intentions spécifiques ou secondaires de cette étude consistent d'une part, à analyser les répercussions de non-implantation de cellules d'information et d'orientation scolaire dans le parcours des élèves du secondaire ; et d'autre part, à proposer des mécanismes pouvant faire face à ce fléau.

1. ASPECTS THEORIQUES DE L'ETUDE

1.1. Cellule d'information et d'orientation scolaire

La cellule d'information et d'orientation constitue le cadre même de l'orientation scolaire et professionnelle, deux réalités indissociables dans la pratique. On ne peut parler de l'une sans l'autre. Autrement dit, la cellule d'orientation est le siège de l'orientation scolaire et professionnelle à l'école, c'est là où œuvre le conseiller d'orientation à l'école.

Par sa nature, la cellule d'information et d'orientation est une structure ou un service spécialisé en matière d'orientation, affiliée à l'école dont le but est d'une part d'informer les élèves sur des filières d'études et professions correspondant le mieux possible à leurs aptitudes, intérêts et aux besoins de la société après évaluation de leurs aptitudes et intérêts ; Et d'autre part, aider et accompagner les élèves en difficultés d'adaptation en milieu scolaire à trouver des meilleures voies de sortie par des accompagnements individualisés tout en leur assurant un parcours scolaire harmonieux et soutenu.

En matière de choix des filières d'études, la cellule d'information et d'orientation scolaire et professionnelle constitue une source incontournable au profit des élèves. Car elle fournit à ces derniers les informations adaptées à leur niveau, sur les filières d'études et surtout les professions qui ont plus de débouchés professionnels ou qui correspondent aux besoins actuels de la société où ils vivent, ce qui favorise davantage un choix judicieux et éclairé des filières d'études.

Par ailleurs, en venant à l'école, l'élève se retrouve devant une panoplie de difficultés ou obstacles qui l'inhibent à bien suivre son cheminement scolaire, d'abord il se retrouve dans un milieu scolaire inconnu différent du primaire pour ceux du secondaire et différent de la famille pour ceux du primaire, d'où la peur de l'inconnu; ensuite, stressé de répondre surtout dans une langue à laquelle il n'a pas l'habitude de parler; puis, furieux et frustré face à une matière importante mais non comprise; des problèmes familiaux comme divorce, querelles parentales; des stigmatisations en milieu scolaire, etc. Ceci prouve à quel point il est impérativement nécessaire d'avoir effectivement des cellules d'information et d'orientation scolaire à l'école. Un chef d'établissement qui le sait et n'agit pas, fait partie des obstacles qui nuisent l'adaptation de l'élève à l'école.

A l'école, la cellule d'information et d'orientation poursuit divers enjeux au service de tous les acteurs de l'école, en particulier les élèves. Elle constitue :

1.1.1. Source d'informations et d'accompagnement personnalisé :

Un grand nombre d'élèves et étudiants font de choix inadapté ou inapproprié pour le simple fait qu'ils ne sont pas suffisamment informés sur eux-mêmes, sur ce qu'ils cherchent à faire et sur les débouchés professionnels de leurs filières d'études choisies. Conséquences, les uns se réorientent et d'autres abandonnent. D'autres encore, continuent leurs études dans ce même domaine tout en regrettant parce qu'ils n'ont plus de choix, étant donné qu'ils sont au milieu de cycle ou quasiment à la fin du cycle.

Dans ce cas, le technicien de la cellule d'information et d'orientation à l'école qui est sans doute le conseiller d'orientation, constitue une source d'informations à l'école pour les élèves sur les filières d'études ou professions les plus sollicitées dans la société en termes d'emploi, les conditions d'accès à ces filières et celles qui correspondent le mieux à leurs profils après évaluation de leurs aptitudes et intérêts. Ainsi, on peut alors accompagner personnellement chaque élève à faire un choix intelligible et judicieux tout au long de son parcours scolaire. A cet effet, Yawidi, M. (2008, p32) ajoute que le conseiller d'orientation fournira des informations objectives sur les possibilités d'études qui s'offrent à l'élève sans ignorer le besoin réel de sa contrée et de son pays.

1.1.2. Aide individualisée :

Personne n'ignore qu'à l'école les élèves surtout ceux de septième et huitième année de l'éducation de base (7^{ème} et 8^{ème} année), sont souvent butés à de difficultés d'adaptation diverses qui ne les laissent pas réaliser un bon parcours scolaire et qui nécessitent un soutien. Malgré cette reconnaissance, chef d'établissement, inspecteur, enseignant et voir même certains parents sont devenus spectateurs. Quel que soit le degré de son inadaptation, l'enfant a le droit d'être accompagné pour qu'il affronte ses difficultés scolaire de manière à les surmonter (Yawidi, 2013, p8).

Dans pareille circonstance, le conseiller d'orientation fera le suivi individualisé de chaque élève en difficulté afin de les aider à s'adapter constamment à l'école ou à résoudre leurs difficultés d'apprentissages. Et si exemple l'élève échoue régulièrement au cours de tel enseignant parce qu'il ne comprend pas les explications ou la façon dont cet enseignant enseigne, et que le conseiller par son suivi l'a constaté, il peut alors inviter l'enseignant de ce cours pour lui demander de revoir ces méthodes d'enseignement et d'adapter ses explications au niveau des élèves ou encore d'organiser des séances d'enseignement individualisé pour que cet élève en difficulté s'y retrouve. Sinon, c'est avouer déjà l'enfant à l'échec à la fin de la période ou du semestre.

1.1.3. Faire le bilan des comportements et compétences :

Grace aux tests, aux questionnaires, aux interviews, etc. Le technicien de la cellule d'information et d'orientation procède alors à l'analyse des compétences de chaque élève afin de les placer là où ils sont censés être placés (filières d'études, professions, classes). A travers ces techniques, il peut découvrir des élèves qui ont des troubles de comportement ; ceux-ci seront orientés dans des centres neuropsychiatriques pour de soins appropriés. Par l'ignorance des chefs d'établissements et enseignants, de pareils élèves sont souvent considérés comme des élèves « impolis » et « mal éduqués » et sont renvoyés de l'école.

1.1.4. Résolution des conflits élèves-élèves ou élèves-enseignants :

Il y a des élèves qui abandonnent l'école non pas parce qu'ils ne sont pas intelligents, mais parce qu'il y a certains de leurs collègues qui les marginalisent ou les stigmatisent pour des raisons discriminatoires (handicap physique ou visuel : albinos... ; le tribalisme ; la non-maitrise de la langue française ; l'appartenance religieuse ; l'appartenance à une famille démunie ou divorcée). Dans pareille circonstance, l'élève perd son estime de soi et s'ouvre à l'école buissonnière.

De ce fait, il nécessite un besoin d'accompagnement psychosocial par un spécialiste d'orientation scolaire ou psychologue scolaire pour l'élève victime de ces actes.

1.2. Structure de service d'orientation scolaire et professionnelle dans le système éducatif Congolais

Tableau n°1 : Synthèse de la structure de service d'orientation

N°	Niveaux	Fonction, poste	Grade	Indice
1	Direction du Centre National d'OSP	Directeur-Coordonnateur, Chef de service	Directeur	120
2	Antennes Provinciales d'OSP	Conseiller Provincial d'orientation; Conseiller Principal provincial ou urbain	Chef de division	130
3	Antennes Sous-Provinciales d'OSP	Conseiller Principal d'orientation	Chef de bureau	140
4	Bureau d'orientation à l'Ecole	Conseiller d'orientation	ATA1/ATA2	210/220

Wansondela, J. (2023, p.398).

1.3. Conseiller d'orientation

Le Conseiller d'Orientation est un expert ou spécialiste ayant pour missions professionnelles de guider par le conseil, les personnes et les structures vers des choix répondant le mieux à la fois aux aptitudes, aux potentialités, au contexte, au temps ainsi qu'aux moyens dont il dispose, note Mulanda cité par Wansondela John (2023, p.379).

Canzittu (2019), le considère comme étant un technicien de l'orientation qui est au centre du processus de diffusion de l'information concernant l'orientation, les métiers, les formations et le marché du travail. Quant à son travail, Yawidi (2013, p36) note que le Conseiller d'Orientation recourt aux approches variées pour connaître chaque élève, l'aider et l'accompagner dans son parcours scolaire. Et cela à travers l'observation, l'entretien psychologiques, le questionnaire et le test. Il est spécialiste d'aide et son aide implique l'action d'accompagner, de guider, d'éclairer l'élève, jamais de le remplacer dans la recherche des solutions à divers problèmes qui le disposent à obtenir de mauvais résultats.

De ce fait, poursuit Yawidi (2013, p35), de la même façon que les parent accordent de l'importance au médecin à l'hôpital pour soigner leur enfant confronté aux problèmes morbides, c'est de cette même façon qu'ils doivent accorder de l'importance au Conseiller d'Orientation pour aider l'enfant aux prises avec les difficultés scolaire ou d'apprentissage qui l'exposent à l'échec.

Certes, la cellule d'information et d'orientation qui constitue le siège du Conseiller d'Orientation ou siège de l'orientation scolaire à l'école ayant pour mission de placer l'enfant qu'il faut à la classe ou filière d'études qui lui convient, n'a pas réussi à installer ses racines à l'école congolaise (Yawidi, M. 2013, p10). La quasi-totalité d'écoles de la Province éducationnelle Kwilu2 pour ne parler que de la Sous-Province Educationnelle Kikwit1, fonctionnent sans cellules d'information et d'orientation scolaire. Personne ne s'y inquiète. N'est-ce pas triste pour les enfants ? Est-ce qu'elles ne sont pas importantes ? Difficultés des moyens ? Manque de conseillers d'orientation formés ?

1.3.1. La méconnaissance de l'importance des cellules d'information et d'orientation à l'école

Souvent ce qui rend difficile au conseiller d'orientation de travailler dans sa cellule d'orientation à l'école ou d'être engagé à l'école en sa qualité de conseiller d'orientation tout en bénéficiant la confiance des autres collaborateurs, c'est la méconnaissance de ce qu'il est et de ce qu'il doit faire par les gestionnaires des écoles, les inspecteurs et parfois aussi les enseignants et les parents

qui le considèrent comme un enseignant debout au même titre que les autres enseignants qui enseignent. « Dans pareille circonstance, le conseiller d'orientation se trouve désormais devant un vide conceptuel dans la mesure où il est inconnu de tous les autres opérateurs présents sur son lieu d'affectation » (Yawidi, M. 2008, p34), ce qui occasionne le désintérêt des autres acteurs éducatifs (chefs d'établissements, inspecteurs, enseignants, parents) vis-à-vis du conseiller d'orientation.

1.3.2. La négligence des cellules d'information et d'orientation par les chefs d'établissements

Il serait absurde d'affirmer que tous les chefs d'établissements ignorent complètement l'importance cruciale des cellules d'information et d'orientation à l'école. Certes, certains chefs d'établissements enclavés par l'ignorance négligent le travail que peut faire un conseiller d'orientation à l'école, le qualifiant de moins important et moins urgent compte tenu des fonds qui seront décaissés à son profit.

Dans des telles écoles, vous trouverez plusieurs sentinelles justes pour ouvrir et fermer les portails suivis de plusieurs surveillants et enseignants bouche-trous qui sont là pour l'intérêt du chef d'établissement mais pourtant incapable d'engager même un conseiller d'orientation. En cas, de stigmatisation de certains élèves vis-à-vis de leurs collègues, ceux-ci ont tendance à aller voir le surveillant qui n'est pas bien outillé pour l'accompagnement psychosocial de ces élèves.

1.3.3. Le manque ou l'insuffisance de ressources matérielles et financières

L'un des problèmes qui handicapent le bon fonctionnement des écoles Congolaises, c'est le manque des moyens matériels et financiers pour les uns et l'insuffisance de ces mêmes moyens pour les autres.

Pour qu'une cellule d'information et d'orientation scolaire soit installée dans une école, il faut que celle-ci dispose une salle ou bureau équipé des chaises, tables, étagères... pour permettre au conseiller d'orientation de bien faire son travail. Ce n'est pas du bénévolat dont il s'agit ici, ce conseiller doit être considérablement payé comme tout autre agent œuvrant à l'école. Cela exige donc une prise en charge du conseiller d'orientation par son école d'affectation.

Plusieurs écoles en République Démocratique du Congo et dans la Province Educationnelle Kwilu2, peinent à avoir des salles de classes équipées et suffisantes au nombre d'élèves mais aussi à payer considérablement son personnel. Cette situation endurecise l'effectivité d'installation des cellules d'information et d'orientation scolaire dans des écoles.

1.3.4. Le manque ou la rareté de ressources humaines biens formées en Orientation Scolaire et Professionnelle

La formation de qualité a toujours posé problème dans des établissements d'enseignement Congolais. La plupart d'étudiants qui finissent sont conscients de la défaillance du programme de formation que proposent les Instituts Supérieurs et Universités pour confronter véritablement les réalités du terrain, en particulier les étudiants en Orientation Scolaire et Professionnelle. Ceci réduit leur chance d'emploi et les rend vulnérables face aux milieux professionnels exigeant une main d'œuvre compétente.

Face à cette réalité, beaucoup d'écoles regrettent de la qualité du travail fourni par plusieurs conseillers d'orientation sur terrain, évoquant leur contre-performance. Ce qui leur donne le dégoût d'engager d'autres conseillers d'orientation.

Bien qu'il existe des moyens pour se perfectionner, beaucoup d'étudiants qui finissent, n'en bénéficient pas tout en évoquant l'absence de ces centres de formation dans plusieurs villes et

provinces du pays en dehors de la ville province de Kinshasa. Et même les conseillers d'orientation déjà engagés ne sont pas bien outillés et recyclés.

1.3.5. La non-autorisation du poste de conseiller d'orientation dans des structures des écoles

Tout agent engagé au sein d'une école, s'attend à une reconnaissance de sa fonction et un salaire tôt ou tard de l'Etat. Cette reconnaissance se fait au niveau hiérarchique par les autorités compétentes et est visible dans des outils de travail de chef d'établissement comme la structure et le listing.

Malheureusement, fort est de constater que dans des structures des écoles secondaires de la Province Educationnelle Kwilu2 en général et celles de la Sous-Provinces Educationnelle Kikwit1 en particulier, le poste de conseiller d'orientation scolaire n'est pas complètement autorisé comme dans d'autres provinces éducationnelles. Ceci pose problème à leur engagement mais surtout à leur paiement par l'Etat, car on ne peut engager et payer que les agents autorisés dans la structure, à condition qu'une autre voie supplémentaire soit autorisée pour contourner cette démarche.

Face à cette situation, les chefs d'établissements s'abstiennent à installer les cellules d'orientation scolaire dans leurs écoles par peur d'engager les conseillers d'orientation qui ne sont pas autorisés dans des structures et qui ne seront toutefois pas payés par l'Etat.

2. Méthodologie

Dans cette étude, nous avons utilisé la méthode d'enquête qui nous a permis à faire la descente sur terrain compte tenu de la nature même de notre étude afin d'entrer en contact avec les gestionnaires des écoles secondaires.

En plus de la méthode utilisée, nous avons aussi fait recours à certaines techniques que nous regroupons en deux groupes :

D'une part, les techniques de collecte des données auxquelles nous avons fait recours à la technique du questionnaire pour recueillir les avis ou opinions des gestionnaires des écoles secondaires. Wolf (1997) précise que le questionnaire est « un instrument d'auto-rapport utilisé pour récolter les informations concernant les variables qui intéressent le chercheur ».

Composé de 13 questions dont 4 questions d'identification et 9 questions proprement-dites parmi lesquelles, 5 questions fermées, 1 question semi-fermée et 3 questions ouvertes, ledit questionnaire a été administré en mode directe.

Ensuite, les techniques de traitement des données auxquelles nous avons utilisé la technique d'analyse de contenu, qui est par ailleurs, une technique très délicate qui exige le temps et implique des qualités d'intuition, d'imagination pour percevoir ce qui est important et choisir les catégories (Grawitz, 2001). Cette technique nous a servi de compiler les questions ouvertes, soit 3 questions et 1 une question semi-fermée tout en regroupant les avis des enquêtés issus des protocoles selon les ressemblances des thèmes ou d'idées. Ensuite, nous avons fait recours au pointage des opinions pour toutes les questions selon le nombre de fois qu'une réponse apparaissait et les avons convertis en pourcentage.

Quant à la population d'études, notre étude couvre tous les 100 gestionnaires dont 50 chefs d'établissements et 50 directeurs des études issus de toutes les 50 écoles secondaires privées et publiques, conventionnées et non conventionnées que compte la Sous-Province éducationnelle Kikwit1 dans la ville de Kikwit.

C'est dans cette population que nous avons tiré un échantillon aléatoire stratifié de 50 gestionnaires dont 25 chefs d'établissements et 25 directeurs des études issus de 25 écoles secondaires de la Sous-Province éducationnelle Kikwit1. Ces enquêtés ont été tiré au hasard sur base d'une liste des écoles et des gestionnaires élaborée selon l'ordre croissant que l'on avait reçue à la sous-province.

Cet échantillon présente les caractéristiques telles que : genre, âge, niveau d'études et ancienneté. Du point de vue genre, notre échantillon est dominé par les hommes, 43 sujets soit 86% et moins dominé par les femmes, 7 sujets soit 14%. Du côté âge, 5 sujets soit 10% sont les plus âgés dont l'âge va au-delà de 50 ans ; 22 sujets soit 44% sont les moins âgés se situant entre 31-40 ans et 23 sujets soit 46% ont un écart d'âge allant de 41-50 ans. Quant à leur qualification, les plus qualifiés sont 27 sujets soit 54% détenteurs de Licence classique; suivis de 22 sujets soit 44% qui sont détenteurs d'un Graduat. Enfin, 1 sujet a le grade de A1, soit 2%. Les plus anciens en qualité de gestionnaire parmi nos enquêtés sont 9 soit 18% avec plus de 21 ans d'ancienneté ; suivis de 24 sujets soit 48% ayant plus de 11 ans d'ancienneté. 17 sujets soit 34% ont moins de 10 ans d'ancienneté.

3. Résultats

Nous présentons ici les résultats de notre recherche selon l'ordre numéral des questions qui se trouvent dans le questionnaire. Ces résultats sont présentés dans le tableau de fréquence et convertis en pourcentage pour une prise de décisions conséquentes.

Question n°1 : Cher gestionnaire, existe-t-il dans votre école des élèves qui présentent des difficultés d'adaptation ou difficultés de choix de filières d'études appropriées ?

Tableau n°2 : Avis des gestionnaires sur l'existence des élèves en difficultés d'adaptation ou difficultés de choix de filières d'études au sein de leurs écoles

	Indices statistiques f	%
Avis des enquêtés		
Oui	50	100
Total	50	100

La lecture de ce deuxième tableau montre que sur 100% des gestionnaires des écoles secondaires interrogés, 100% soit 50 sujets reconnaissent que dans leurs écoles, il existe bien évidemment des élèves qui présentent des difficultés tant d'adaptation que celles de choix des filières d'études appropriées.

Question n°2 : Souciez-vous réellement de ces élèves en difficultés d'adaptation ou en difficultés de choix des filières d'études appropriées ?

Tableau n°3 : Avis des gestionnaires sur le souci des élèves en difficultés d'adaptation à l'école

	Indices statistiques f	%
Avis des enquêtés		
Oui	49	98
Pas du tout	1	2
Total	50	100

Il ressort de ce tableau que 49 gestionnaires interrogés soit 98%, déclarent être préoccupés par les difficultés qu'éprouvent les élèves en milieu scolaire ; 2% autres disent ne pas se soucier totalement de ces élèves en difficulté.

Question n°3 : Que faites-vous de ces élèves en difficultés d'adaptation ou difficultés de choix des filières d'études appropriées ?

Tableau n°4 : Avis des gestionnaires sur les actions qu'ils entreprennent face aux élèves en difficultés d'adaptation à l'école

	Indices statistiques	f	%
Opinions des enquêtés			
Nous essayons de les aider à notre niveau		22	44
Nous demandons aux enseignants de les aider		23	46
Nous exhortons leurs camarades et parents de les assister		5	10
Total		50	100

Les résultats visualisés dans ce quatrième tableau montrent que **44%** de gestionnaires disent aider par eux-mêmes les élèves en difficultés d'adaptation scolaire ; **46%** autres déclarent demander aux enseignants d'aider les élèves en difficultés d'adaptation, et enfin, **10%** de ces mêmes gestionnaires avouent demander aux parents et élèves d'aider leurs enfants et collègues qui éprouvent des difficultés à s'adapter à l'école.

Question n°4 : Savez-vous qu'il existe des cellules d'information et d'orientation scolaire (service où travaillent les conseillers d'orientation) dans des écoles pour aider ces élèves?

Tableau n°5 : Avis des gestionnaires sur la connaissance de l'existence des cellules d'information et d'orientation scolaire à l'école

	Indices statistiques	f	%
Avis des enquêtés			
Oui		49	98
Non		1	2
Total		50	100

Sur **100%** des gestionnaires des écoles secondaires enquêtés soit **50** sujets, **98%** soit **49** sujets, reconnaissent l'existence des cellules d'information et d'orientation scolaire à l'école. Par contre, **2%** soit **1** sujet seulement ne sait pas qu'il existe à l'école, des cellules d'information et d'orientation scolaire.

Question n°5 : Est-il important d'avoir une cellule d'information et d'orientation à l'école ?

Tableau n°6 : Avis des gestionnaires sur la nécessité d'avoir une cellule d'information et d'orientation scolaire à l'école

	Indices statist.	f	%	Raisons	f	%
Avis des enquêtés						
Oui		49	98	- C'est pour aider les élèves à faire des choix judicieux des filières d'études ; - C'est pour aider les élèves qui éprouvent des difficultés d'adaptation scolaire ;	30	60
Pas du tout		1	2	-C'est pour accompagner psychosocialement les élèves stigmatisés.	1	2
Total		50	100	Total	50	100

Il ressort de ce tableau que **98%** soit **49** des sujets interrogés pensent qu'il est important de se doter d'une cellule d'information et d'orientation scolaire à l'école dans le but d'aider les élèves à faire des choix judicieux des filières d'études (**60%** soit **30** sujets) et d'aider aussi ceux présentant des difficultés d'adaptation à s'adapter à l'école (**38%** soit **19** sujets). Par contre, **2%** soit **1** sujet estime que cette cellule n'est pas du tout importante à l'école. Quant aux raisons, il pense que c'est pour accompagner les élèves stigmatisés à l'école (**2%**).

Question n°6 : Avez-vous une cellule d'information et d'orientation scolaire au sein de votre école ?

Tableau n°7 : Avis des gestionnaires sur l'existence de cellule d'information et d'orientation scolaire au sein de leurs écoles

	Indices statistiques	f	%
Avis des enquêtés			
Oui		2	4
Non		48	96
Total		50	100

Les résultats contenus dans ce tableau montrent que sur **100%** de gestionnaires interrogés soit **50** sujets, **96%** soit **48** sujets disent n'avoir pas des cellules d'information et d'orientation au sein de leurs écoles. Et **4%** soit **2** sujets disent avoir une cellule d'information et d'orientation au sein de leur école.

Question n°7 : Quelles sont les causes du manque des cellules d'information et d'orientation scolaire dans des écoles ?

Tableau n°8 : Avis des gestionnaires sur les causes du manque des cellules d'information et d'orientation scolaire dans des écoles

	Indices statistiques	f	%
Avis des enquêtés			
Méconnaissance de l'importance des cellules d'information et d'orientation par les chefs d'établissements ;		26	52
Manque de moyens financiers pour organiser ces cellules et payer son personnel (conseillers d'orientation) ;		15	30
Manque de conseillers d'orientation bien formés ;		5	10
Substitution de conseiller d'orientation en enseignant débout dans des écoles et l'inéligibilité des écoles aux critères étatiques d'organisation de ces cellules.		4	8
Total		50	100

Il ressort de ce tableau que sur **100%** des gestionnaires interrogés soit **50** sujets, **52%** soit **26** sujets estiment que la méconnaissance de l'importance des cellules d'information et d'orientation par les chefs d'établissements est à la base de non organisation de ce service à l'école ; **30%** autres soit **15** sujets, voient plutôt le manque de moyens financiers pour organiser ces cellules et payer son personnel ; **10%** soit **5** sujets de ces mêmes enquêtés évoquent le manque de conseillers d'orientation bien formés ; enfin, **8%** soit **4** sujets pensent à la substitution de conseiller d'orientation en enseignant débout et à l'inéligibilité des écoles aux critères étatiques d'organisation de ces cellules.

Question n°8 : Quelles sont les conséquences néfastes du manque de cellules d'information et d'orientation dans le vécu scolaire des élèves ?

Tableau n°9 : Avis des gestionnaires sur les conséquences néfastes du manque des cellules d'information et d'orientation scolaire dans des écoles

Indices statistiques	f	%
Opinions des enquêtés		
Manque de service d'accompagnement aux élèves en situation de choix des filières d'études ;	35	70
Manque d'aide ou de suivi personnalisé des élèves en situation d'inadaptation scolaire ;	10	20
Accroissement des problèmes relationnels (conflits élèves-élèves, stigmatisation de certains élèves dûe soit à leur handicap, soit encore au niveau socio-économique démunie de la famille).	5	10
Total	50	100

Les résultats issus du tableau ci-dessus montrent que sur l'ensemble de sujets enquêtés, **35** sujets soit **70%** pensent que le manque de service d'accompagnement aux élèves en situation de choix des filières d'études est l'une des conséquences du manque de cellule d'information et d'orientation scolaire à l'école ; **10** sujets soit **20%** voient plutôt le manque d'aide ou de suivi personnalisé des élèves en situation d'inadaptation scolaire ; enfin, **5** sujets soit **10%** évoquent l'accroissement des conflits non résolus entre élèves et la stigmatisation de certains d'entre eux.

Question n°9 : Qu'est-ce qu'il faut faire pour que les écoles aient des cellules d'information et d'orientation scolaire ?

Tableau n°10 : Suggestions des enquêtés face au manque des cellules d'information et d'orientation scolaire dans des écoles

Indices statistiques	f	%
Avis des enquêtés		
Sensibiliser les gestionnaires ou chefs d'établissements des écoles sur le rôle et l'importance des cellules d'orientation à l'école ;	19	38
Les coordinations et les inspecteurs doivent obliger les gestionnaires des écoles secondaires qui remplissent les critères, d'organiser des cellules d'orientation ;	13	26
Valorisation des cellules d'orientation et prise en charge de son personnel (conseillers d'orientation) par l'Etat Congolais ;	11	22
Les conseillers d'orientation doivent très bien se former pour que les écoles leur fassent confiance.	7	14
Total	50	100

38% soit 19 gestionnaires interrogés estiment qu'il faut sensibiliser les gestionnaires des écoles sur le rôle et l'importance de cellule d'orientation à l'école ; 26% soit 13 sujets autres pensent que les coordinations des écoles et les inspecteurs doivent imposer aux gestionnaires des écoles qui répondent aux critères d'organisation et d'engagement des conseillers d'orientation d'avoir des cellules d'information et d'orientation scolaire ; 22% soit 11 sujets pensent plutôt à la valorisation de ce service et au paiement de son personnel par le gouvernement Congolais ; enfin, 14% soit 7 sujets estiment que les conseillers d'orientation doivent très bien se former pour que les écoles leur fassent confiance et les engagent.

4. Discussions des résultats

Tout acteur engagé dans le processus éducatif de l'élève à l'école vise un seul but ultime, la réussite scolaire et la formation de qualité de chaque élève. Ce but n'est possible lorsque toutes les conditions nécessaires sont réunies et chaque acteur est placé là où il est censé être placé, dans les meilleures conditions possibles. Aujourd'hui, l'école congolaise est désemparée, car elle éprouve des difficultés pour réaliser avec efficacité cette intention, dues à des défis majeurs, telles que le manque d'infrastructures, le manque d'enseignants qualifiés et compétents, les classes pléthoriques, le manque de rémunération pour certains et la précarité de cette même rémunération pour d'autres, le manque de cellules d'information et d'orientation, le manque de dispensaires scolaires, etc.

Certes, pour que cette même école fonctionne et réponde aux attentes de la société, tous les acteurs sensés y être doivent être considérés et s'impliquer pleinement. Malheureusement, certaines conditions sont respectées et d'autres sont loin d'être respectées, certains acteurs sont présents et d'autres ne le sont pas, en l'occurrence des conseillers d'orientation. De la même façon que l'école peine, c'est de cette même façon que les élèves qui l'habitent éprouvent d'énormes difficultés sans secours, d'une part d'adaptation, d'autre part d'informations sur eux-mêmes et sur les filières et professions qu'ils désirent opter proportionnelles à leurs aptitudes et aux besoins réels de leur contrée et de la société. Or, tout enfant inscrit à l'école, a besoin d'être aidé et accompagné (Yawidi, 2013). Et l'accès même au conseil en orientation et à l'information sur les filières et professions fait partie de droit à l'éducation (Champy, 2001). La cellule d'information et d'orientation qui devrait assumer ce rôle, reste loin de l'école, pourtant très importante et réglementée par la Loi-cadre n°14/004 du 11 Février 2014 de l'enseignement national et l'Arrêté ministériel n°MINEDUC/CABMIN/EPSP/0164/98 du 24 décembre 1998.

Toutefois, l'école Congolaise fonctionne comme si elle n'était pas prête à fonctionner et qu'on l'avait forcée à fonctionner. C'est pour cette raison que Yawidi, Mayinzambi (2008) estime que l'école congolaise offre aux enfants des conditions contre-indiquées à leur épanouissement. Ceci pour dire que plusieurs conditions ne sont pas réunies à l'école pour que l'enfant congolais aborde son cheminement scolaire avec aisance, notamment la cellule d'information et d'orientation qui peine à s'intégrer dans plusieurs écoles de la République Démocratique du Congo en général et celles de la province éducationnelle Kwilu 2, plus spécialement la Sous-province éducationnelle Kikwit 1 sise dans la ville de Kikwit en particulier. Les résultats issus de notre enquête montrent que 96% des gestionnaires disent n'avoir pas des cellules d'information et d'orientation au sein de leurs écoles. Et 4% seulement disent avoir des cellules d'information et d'orientation au sein de leurs écoles. N'est-ce pas triste ! Si les écoles urbaines manquent des cellules d'information et d'orientation, à plus forte raison les écoles rurales ? En réalité, la partie minoritaire (4%) qui déclare avoir des cellules d'information et d'orientation n'a pas souvent des bureaux d'orientation bien équipés et un personnel payé par l'Etat. Voilà un autre sous problème dans le problème initial. Chefs d'établissements, parents,

inspecteurs, décideurs politiques sont restés et continus à rester chacun dans sa boîte en mode spectateur.

Pourtant, les cellules d'information et d'orientation scolaire jouent un rôle très important surtout pour les élèves qui ont normalement besoin de soutien pour réussir leur parcours scolaire. Elles leurs permettent de prendre connaissance de l'éventail complexe des choix éducatifs et professionnels qui s'offrent à eux et d'en tirer le meilleur parti (Watts, 1988, p497). Pourquoi n'en organisent-ils pas ? Est-ce que ce service n'est pas important à l'école ? L'ignorance des gestionnaires sur ce service ? **98%** des gestionnaires interrogés pensent qu'il est important de se doter d'une cellule d'information et d'orientation à l'école et sont aussi informés qu'il existe des cellules d'information et d'orientation dans des écoles (**98%**). Par contre, **2%** seulement ne savent pas qu'il existe à l'école, des cellules d'information et d'orientation scolaire et estiment qu'il n'est pas du tout important de l'avoir à l'école (**2%**). Ces résultats montrent clairement que les gestionnaires savent que l'école doit avoir une cellule d'information et d'orientation malgré le fait que la partie minoritaire soit sous informée.

En dépit de cette reconnaissance, la réalité reste alarmante, et cela ne laisse pas les élèves franchir leur parcours scolaire avec aisance. Ils sont butés à des difficultés d'adaptation sans assistance, d'autres par ricochet n'arrivent pas à faire des choix judicieux des filières d'études parce qu'ils n'ont pas d'informations suffisantes sur eux-mêmes et sur les filières d'études en soi. Que disent et font les gestionnaires des écoles ? **98%**, déclarent être préoccupés par des difficultés qu'éprouvent les élèves en milieu scolaire. Que font-ils du concret face à ces élèves en difficulté ? **46%** de gestionnaires disent aider par eux-mêmes les élèves en difficultés d'adaptation scolaire ; **44%** autres déclarent demander aux enseignants d'aider les élèves en difficultés d'adaptation, et enfin, **10%** de ces mêmes gestionnaires avouent demander aux parents et élèves d'aider leurs enfants et collègues qui éprouvent des difficultés à s'adapter à l'école.

Comment peut-on aider une personne à faire une chose dont on n'est pas formé sur ça ? Comment peut-on demander à un enseignant former en mathématique d'accompagner psychologiquement un élève en difficulté d'adaptation ou de choix de filières d'études ? Comment peut-on demander à un élève en difficulté d'aider son ami en difficulté ? Comment peut-on demander à un parent d'aider son élève en difficulté d'adaptation à l'école quand bien même que le parent n'est pas quotidiennement à l'école et ne passe pas assez du temps avec l'enfant à l'école ? Quelles approches tous ces amateurs vont-ils utiliser ? Sont-ils formés en orientation scolaire ? Voilà à quel point il y a une négligence du travail de conseiller d'orientation en milieu scolaire par les autres acteurs du système éducatifs.

Pourquoi ne pas organiser d'office des cellules d'orientation afin que les conseillers d'orientation s'occupent pleinement de ces enfants ? Les autres acteurs présents à l'école, savent-ils réellement le rôle et l'avantage du service d'orientation ? Les résultats nous montrent que **52%** des gestionnaires estiment que la méconnaissance de l'importance et du rôle des cellules d'information et d'orientation par les chefs d'établissements est à la base de non organisation de ce service à l'école. La majorité de chefs d'établissements n'engagent pas de conseillers d'orientation et n'organisent pas des cellules d'information et d'orientation parce qu'ils ne savent pas exactement ce que le conseiller viendra faire à l'école et d'autres par contre trouve son travail moins important non pas par exagération mais par insuffisance d'informations sur ce qu'est une cellule d'information et d'orientation et ce qu'est un conseiller d'orientation. Ce qui rend d'une part difficile l'acceptation du conseiller d'orientation comme tel à l'école par les autres acteurs. Raison pour laquelle certains chefs d'établissements confient au conseiller d'orientation les cours en caractère psychopédagogique dans

des classes des humanités pédagogiques, et le conseiller lui-même se voit contraint face à cette réalité. Soit il accepte, soit il quitte l'école en cas d'un refus. Ce qui entraîne la substitution de conseiller d'orientation en enseignant débout (10%). Pourtant, il n'a pas été formé pour aller enseigner.

30% de nos enquêtés, évoquent plutôt le manque de moyens financiers pour organiser cette cellule et payer son personnel. La question des moyens tant matériels que financiers rend difficile l'effectivité de ce service. Et d'ailleurs, l'un des maux du système éducatif congolais, c'est son incapacité à payer son personnel et doter les écoles des infrastructures viables. Organiser une cellule d'information et d'orientation exige des ressources matérielles d'une part, parce qu'il faut installer un bureau d'orientation bien équipé ; d'autre part, des ressources humaines et financières, parce qu'il faut non seulement embaucher des conseillers d'orientation mais bien entendu les payer considérablement. Pour les payer, il faut qu'ils soient autorisés et reconnus dans la structure et listing de l'école ; chose qui est cauchemardesque pour les écoles de la Province éducationnelle Kwilu2. Nos enquêtés ont relevé ce problème d'inéligibilité des écoles aux critères étatiques (10%). Pour avoir ce service et engager les conseillers d'orientation à l'école, la structure de l'école doit autoriser le poste de conseiller d'orientation pour vue que tôt ou tard qu'il soit non seulement engagé mais aussi payé par l'Etat.

Malheureusement, la majorité de nos écoles et surtout des écoles qu'on qualifie des « grandes écoles », n'ont pas des structures qui leur autorisent d'organiser des cellules d'information et d'orientation scolaire afin d'engager des conseillers d'orientation. En attendant, les Instituts Supérieurs Pédagogiques de la province continuent de former les étudiants en Orientation Scolaire et Professionnelle. Pour quel débouché professionnel ? C'est donc, aux autorités de l'éducation nationale de donner accès à ce poste mais aussi de payer les conseillers d'orientation, car nos écoles n'ont pas des moyens financiers pour payer ces conseillers d'orientation étant donné qu'elles peinent à payer les enseignants non payés par l'Etat.

L'Etat congolais doit prendre au sérieux ses responsabilités et agir en tant qu'un Etat responsable. Comment peut-on comprendre que le fonctionnement des cellules d'information et d'orientation ou le service d'orientation soit réglementé dans le système éducatif congolais mais non autorisé dans des structures des écoles de plusieurs provinces éducationnelles par ce même Etat. La reconnaissance de ce poste dans des structures des écoles de la province, leur permettrait d'envisager l'organisation de service d'orientation et l'engagement de conseiller d'orientation à l'école.

Conclusion et Suggestions

Le présent article a été rédigé dans le souci de déceler les facteurs qui bloquent l'implantation des cellules d'information et d'orientation en milieu scolaire afin que chaque partie concernée intervienne et trouve solution en ce qui le concerne enfin que les élèves soient accompagnés et soutenus dans leur parcours scolaire par les techniciens d'orientation mais aussi accroître le nombre d'écoles ayant de cellules d'information et d'orientation pour permettre aux étudiants stagiaires d'Orientation Scolaires et Professionnelles de trouver suffisamment d'écoles où effectuer leur stage et être embauché après leurs études. Ceci les écarterait de l'angoisse qu'ils ont toujours eue sur terrain compte tenu de nombre insignifiant d'écoles qui ont de service d'orientation.

Convaincu que l'organisation des cellules d'information et d'orientation tout comme l'engagement des conseillers d'orientation dans des écoles secondaires de la Sous-province Educationnelle Kikwit1 et celles de la République Démocratique du Congo en général, ne pallierait pas tous les problèmes auxquels est butée l'école congolaise d'autant plus que le système éducatif en soi, souffre des maux divers, mais pourrait constituer une thérapie appropriée quant à la question de l'inadaptation scolaire, d'aide et d'accompagnement des élèves congolais à l'école congolaise.

Compte tenu de la dimension assez large de notre étude et des acteurs multiple censés être intéressés ou enquêtés pour avoir leurs avis sur la pénurie des cellules d'informations et d'orientation que traversent les écoles secondaires, nous n'avons pas déceler toutes les causes primaires et secondaires de ce fléau et sommes persuadés de n'avoir pas intéressés certains acteurs éducatifs comme les inspecteurs. Qu'à cela ne tienne, au vu des résultats de notre enquête dans les écoles secondaires, les recommandations ci-dessous méritent d'être formulées et exécutées par chaque partie prenante :

☞ A l'Etat Congolais

Reconnaitre ou autoriser par le biais du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, le poste de conseiller d'orientation scolaire dans des structures des écoles secondaires de la Province Educationnelle Kwilu2 dans laquelle s'y trouve la Sous-province Educationnelle Kikwit1 ;

Prendre en charge les conseillers d'orientation censés œuvrer dans des cellules d'information et d'orientation scolaire afin de valoriser ce service ;

☞ A l'Inspection de l'enseignement (Inspecteurs)

Sensibiliser les gestionnaires (chefs d'établissements et parents) des écoles secondaires sur le rôle et l'importance des cellules d'information et d'orientation au sein des écoles ;

Faire le suivi de l'effectivité de l'organisation des cellules d'information et d'orientation scolaire dans des écoles secondaires étant donné qu'elle est réglementée.

☞ Aux coordinations des écoles et Sous-divisions (Coordinateurs...)

Obliger les écoles secondaires conventionnées et non conventionnées qui répondent aux critères d'organisation des cellules d'information et d'orientation scolaire d'en avoir afin d'engager des conseillers d'orientation ;

☞ Aux gestionnaires des écoles secondaires (chefs d'établissements)

Mettre de côté tout prétexte et préjugé afin de valoriser l'organisation des cellules d'information et d'orientation dans des écoles en vue d'embaucher les conseillers d'orientation scolaire et professionnelle qui peinent à trouver de la place et de la considération

à l'école à cause de leur négligence par les chefs d'établissements, tout en gardant en esprit qu'ils ne sont pas des enseignants debout.

☞ **Au Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire**

Revoir le programme de formation des étudiants en Orientation Scolaire et Professionnelle (OSP) mais aussi les programmes de formation de plusieurs autres facultés et départements des Universités et Instituts Supérieurs Congolais, qui sont obsolètes et trop théoriques. D'où l'inadéquation entre ce que les Universités et Instituts Supérieurs proposent et ce que les étudiants trouvent sur terrain.

☞ **Au conseiller d'orientation**

Sensibiliser les gestionnaires (chefs d'établissements, enseignants, parents) des écoles secondaires sur la nécessité d'organiser des cellules d'information et d'orientation au sein des écoles mais aussi sur le rôle primordial que joue un conseiller d'orientation à l'école, car personne ne dira aux autres exactement ce que vous êtes si ce n'est vous-mêmes ;

Se perfectionner par voie de formations professionnelles continues au-delà de la formation initiale afin d'acquérir des compétences nécessaires à l'exercice du métier qui les attend. Raison pour laquelle Yawidi (2013, p76) estime que le conseiller d'orientation ne doit pas dormir sur ses lauriers et espérer attirer gratuitement la confiance de tous les partenaires éducatifs.

Références bibliographiques

1. Canzittu, D. (2019). *Vers une école réellement orientante : Penser l'orientation scolaire à l'aube du 21e siècle*. Thèse de doctorat, Bruxelles : Université de Mons.
2. Champy, P & Eteve, C. (2001). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de formation*. Paris : Nathan.
3. Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989). <https://www.droitcongolais.info>.
4. Huteau, M. (2007). *Orientation et insertion professionnelle*. Edition : Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.guich.2008.01.0316>.
5. Huteau, M et Serge, B. (2014). « La psychologie de l'orientation professionnelle », in *Bulletin de Psychologie*, 533, 363-384.
6. Grawitz, M. (2001). *Méthode des sciences sociales*. Paris: Dalloz, 11^{ème} édition.
7. Remy, Y. (1988). *Les jeunes et l'orientation*. Paris : Syros/Alternatives.
8. RDC. (2014). Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 relatif à l'Enseignement National.
9. RDC-MINEDUC. (1998). Arrêté ministériel n°MINEDUC/CABMIN/EPSP/0164/98 du 24 décembre 1998 portant intégration du poste des Conseiller d'orientation dans la structure des écoles secondaires.
10. Watts, A. (1988). « Evolution de l'orientation professionnelle à l'école », in *Perspectives Revue Trimestrielle de l'Education*, 4(19), 497-509.
11. Wansondela, J. (2023). « Management des services d'orientation par les conseillers principaux et exploitants pour les conseillers d'orientation affectés dans les écoles secondaires conventionnées Catholiques de la Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo », in *European Journal of Education Studies*, 1(10), 390-424. www.oapub.org/edu.
12. Wolf, M. (1997), « Questionnaire », in J.P. Kuves (Ed), *Educational research, methodology, and measurement: an international handbook*. Oxford, Pergamon, 2^{ème} édition, 422-427.
13. Yawidi, M. (2008). *Le cri de détresse de l'enfant congolais en milieu scolaire*. Bruxelles-Wavre-Kinshasa : Mabiki.
14. Yawidi, M. (2009). *Accompagnons l'enfant à réaliser un bon parcours scolaire*. Bruxelles-Wavre-Kinshasa : Mabiki.
15. Yawidi, M. (2013). *Aider l'enfant à réussir sa scolarité (prévenir et dépister l'inadaptation scolaire)*. Kinshasa : CRUPN.